



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### gynécologues

Question écrite n° 32662

#### Texte de la question

M. Patrick Lebreton alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la pénurie de médecins spécialisés en gynécologie médicale. Malgré une forte mobilisation qui a conduit à la réouverture de la spécialité de gynécologie médicale en 2003, peu de nominations ont été faites. Seulement 20 internes sont nommés chaque année alors que l'accord prévoyait un minimum de 60 par an. Par ailleurs, les nominations universitaires sont dérisoires, le risque est donc grand de voir disparaître cette spécialité. Or la gynécologie médicale est indispensable, car les médecins généralistes ne disposent pas des compétences spécifiques nécessaires à cette spécialité. À La Réunion, 83 % de ces généralistes pratiquent les gestes techniques gynécologiques faute de gynécologues. Les surcoûts engendrés par un exercice de la gynécologie médicale par les généralistes sont importants. En outre, la réticence des femmes à consulter leur généraliste pour des problèmes gynécologiques engendre des retards aux consultations et donc aux diagnostics, à l'origine des surcoûts engendrés par les traitements de pathologies à un stade avancé et la difficulté à apporter un traitement efficace. Ainsi sa question est simple ; il souhaiterait savoir si les engagements pris en 2003 seront respectés, et quelles solutions inscrites dans le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » on peut proposer aux femmes de notre pays pour rétablir une offre de soins, adaptée et performante.

#### Texte de la réponse

Les gynécologues médicaux, au nombre de 2 000 environ, sont très inégalement répartis sur le territoire national. En fonction des départements, leur nombre varie de 0 à 20 pour 100 000 femmes. Ils sont ainsi plus de 260 à Paris et aucun en Lozère ou en Corse-du-Sud. S'ils assurent le suivi des femmes pour les problèmes gynécologiques, la contraception, la prévention et le dépistage, les médecins généralistes et les gynécologues obstétriciens assurent également chacun dans leur champ de compétences cette prise en charge. Dans ce domaine d'activité, les centres de planification et d'éducation familiale qui dépendent des conseils généraux participent également à la prise en charge de femmes quelque fois en situation difficile. Les études de l'assurance maladie font observer qu'au-delà de la pratique des 2 000 gynécologues médicaux environ 1 800 gynécologues obstétriciens ont abandonné leur activité chirurgicale et d'accoucheur pour réaliser uniquement des consultations médicales et prennent donc en charge des femmes dans ce domaine. D'autres encore ont une activité partagée. Le nombre inclus des études médicales a été progressivement relevé et en 2011, il y aura plus de 7 000 internes supplémentaires qui se répartiront dans les différentes spécialités. La spécialité de gynécologie médicale qui existe aujourd'hui a changé de sens. Elle forme des spécialistes de haut niveau sur la pathologie endocrinienne et tumorale gynécologique ainsi que sur la fertilité. Le plus souvent ces spécialistes se destinent à un exercice hospitalier très particulier. Les postes ouverts au recrutement n'ont pas tous été pourvus. Le projet de loi « hôpital, patient, santé, territoire » prévoit de favoriser à la fois une meilleure répartition géographique et selon les spécialités en fonction des besoins de chaque région.

#### Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

**Circonscription** : Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 32662

**Rubrique** : Professions de santé

**Ministère interrogé** : Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire** : Santé et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée le** : 14 octobre 2008, page 8755

**Réponse publiée le** : 3 février 2009, page 1137